

AVIS

COUR PROVINCIALE DU MANITOBA

OBJET : Derniers renseignements concernant la COVID-19

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, les tribunaux du Manitoba ont pris des mesures proactives et préventives afin de protéger les personnes qui participent au système de justice pénale et de réduire la propagation de la COVID-19. Les tribunaux accordent la priorité à la santé et à la sécurité de toutes les personnes qui participent aux instances devant les tribunaux, tout en tenant compte de la nécessité de maintenir les services judiciaires.

Depuis le 2 novembre 2020, Winnipeg est passée au code rouge, un niveau restreint basé sur le système de riposte à la pandémie de COVID-19 du Manitoba. Les autres régions sont passées au code orange. En tant que tribunaux, nous avons indiqué que nous allions continuer d'évaluer la situation de la COVID-19 et de nous ajuster en conséquence. Compte tenu de la hausse du nombre de cas de COVID-19 au Manitoba et en particulier à Winnipeg, les tribunaux ont déterminé que des mesures plus strictes liées à la COVID-19 devraient être mises en place immédiatement.

À compter du 3 novembre 2020, des précautions supplémentaires seront mises en place par le Bureau du shérif qui comprendront des questions de dépistage de la COVID-19 accrues et une prise de température pour tous les membres du public et les intervenants des tribunaux, y compris les avocats, à l'entrée de tout tribunal de la province. Ces mesures de dépistage supplémentaires seront mises en œuvre dans les tribunaux itinérants dès que possible.

À l'heure actuelle, la Cour provinciale du Manitoba continuera d'entendre les affaires des personnes en détention et en liberté dans tous les principaux centres judiciaires et dans les tribunaux itinérants qui restent ouverts. Tous les protocoles existants demeurent en vigueur, y compris le recours à des audiences à distance, le cas échéant. La Cour provinciale travaille en étroite collaboration avec l'Administration judiciaire afin d'améliorer la capacité à comparaître à distance.

Bien que la Cour provinciale du Manitoba reste ouverte pour le moment, elle surveillera de près l'évolution de la COVID-19 et réévaluera continuellement si nous continuerons d'entendre les affaires concernant des personnes en liberté. Nous allons passer en revue et réévaluer tous les éléments pertinents au moins une fois par semaine. La Cour pourrait réagir de manière ciblée et déterminer les centres qui resteront ouverts en fonction de l'évolution de la COVID-19 dans l'ensemble de la province.

Nous remercions tous les intervenants de leur vigilance continue quant à la mise en œuvre et au respect des divers protocoles, notamment le port de masques et la distanciation sociale, car nous prenons tous les précautions nécessaires pour aplanir la courbe et réduire la propagation de la COVID-19.

DÉLIVRÉ PAR :

« *Original signé par :* »

La juge en chef

Margaret Wiebe

DATE : 2 novembre 2020